



EN BREF :

- Situation générale.
- Vers gris : encore des dommages.
- Carotte : charançon moins actif mais traitements encore requis; premières taches foliaires.
- Céleri : plus de dommages de punaise terne observés; un peu de gerçure du pétiole et risque moyen de cœur noir.
- Laitue : pucerons à surveiller mais stables; punaise plus active; cicadelle et jaunisse de l'aster présentes en Montérégie; mildiou en progression; risque de carence en calcium élevé avec le temps chaud; quelques limaces.
- Oignon : thrips à surveiller de près en Montérégie; *Botrytis* à la hausse dans Lanaudière; mouche encore active; rappel concernant la teigne du poireau.
- Ail et poireau : 2^e période de ponte de la teigne en cours.

SITUATION GÉNÉRALE

Les conditions ont été humides durant la dernière semaine (depuis le 24 juin), avec 3 ou 4 jours sur 7 de pluie sur la majorité des régions. La plupart des localités ont reçu plus de 30 mm de pluie; la seule exception est le Lac-Saint-Jean, où il en a tombé seulement 10 à 20 mm. Les températures se sont maintenues près de normales, sauf durant les derniers jours où le temps a été plus frais.

La situation reste stable en ce qui concerne les insectes, tandis que les maladies progressent lentement.

On prévoit du temps très chaud à partir de la fin de semaine. L'humidité du sol sera à surveiller de près dans les localités où la réserve en eau du sol est plus faible. Avec cette chaleur, le risque de désordres physiologiques relié aux poussées de croissance (ex : nécrose marginale) sera aussi plus important.

VERS GRIS

Les chenilles de noctuelles (vers gris) causent encore des pertes significatives dans certains champs. On rapporte des dommages, surtout dans la laitue, en Montérégie-Ouest et dans Chaudière-Appalaches. Demeurez vigilant. Pour plus d'information, référez-vous à l'avertissement **No 01** du réseau Légumes – général du 18 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf>).

CAROTTE

Charançon

Le nombre de captures semble enfin avoir diminué sur tous les sites de piégeage, ce qui signifie que la période de ponte de l'insecte devrait bientôt se terminer. Pour cette semaine, des traitements sont encore recommandés.

Lorsqu'ils sont nécessaires, les traitements à l'IMIDAN ou au MATADOR doivent être effectués aux stades suivants :

- Le premier : lorsque les carottes sont au stade 2 à 3 feuilles, mais avant que la 3^e feuille n'atteigne son plein développement.
- Le second : 10 à 14 jours plus tard (stade 4 à 5 feuilles).

Les détails sur la répression du charançon sont présentés dans le bulletin d'information permanent **No 01** du 4 mai 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01tn07.pdf>).

Taches foliaires

Les premières taches foliaires reliées à *Cercospora* ou à *Alternaria* ont été observées sur les feuilles du bas dans les champs de carotte les plus avancés en Montérégie-Ouest et dans Lanaudière. On recommande de débiter les traitements fongiques seulement lorsque le rang de carotte couvre une largeur de plus de 30 cm (rang à demi fermé en sol organique) et qu'il y a plus de 25 % des plants qui ont au moins une tache sur une des feuilles intermédiaires. Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention sur les brûlures foliaires de la carotte présentée dans l'avertissement **No 10** du 15 juillet 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn05.pdf>).

CÉLERI

Punaise terne

Surveillez de près vos champs. On observe en général un accroissement des dommages reliés aux punaises ternes en Montérégie-Ouest. Portez aussi attention à ce qui se passe dans les champs de foin et les zones enherbées situées près de vos champs. La coupe de certaines espèces ou leur maturation (dessèchement naturel) entraîne souvent la migration des punaises présentes vers les cultures maraîchères voisines.

Voici en rappel les seuils d'intervention :

- Plants de moins de 10 cm : 1 punaise par plant.
- Plants de 10 à 45 cm : 1 punaise par 5 plants.
- Plants de plus de 45 cm : 1 punaise par 10 plants.

Il est parfois justifié d'intervenir plus tôt, si les punaises endommagent les toutes jeunes feuilles en croissance, au centre des plants. Au besoin, consultez la stratégie d'intervention contre la punaise terne présentée dans l'avertissement **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).



Carences

Malgré le haut taux d'humidité du sol, on note la présence de légers dommages de gerçure du pétiole dans certains champs. Des applications supplémentaires de bore sont donc requises dans ces champs. Au besoin, consultez la stratégie d'intervention contre la gerçure du pétiole présentée dans l'avertissement **No 06** du 12 juin 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn08.pdf>).

D'autre part, compte tenu du temps très chaud prévu pour les prochains jours, la croissance du céleri sera très rapide, ce qui fera augmenter à modéré le risque de développement de symptômes de cœur noir. Le tableau présenté dans la section laitue, à la page suivante, sert de guide général en ce qui a trait à la fréquence des traitements avec le calcium. Pour plus d'information concernant la prévention du cœur noir, consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement **No 04** du 2 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf>).

LAITUE

Pucerons et punaises

La situation est restée semblable à celle présentée la semaine dernière en ce qui concerne les **pucerons**. Au besoin, consultez l'avertissement **No 07** du 25 juin (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07tn10.pdf>).

Par contre, **on note un net accroissement des dommages reliés à la punaise terne dans quelques champs en Montérégie-Ouest**. Faites attention de bien dépister vos champs et, au besoin, intervenez avec un insecticide capable de bien réprimer tous les ravageurs présents. Plusieurs des nouveaux insecticides homologués contre les pucerons sont inefficaces sur la punaise terne. Surveillez aussi les arrivés massives de punaises adultes à partir des champs de foin et des zones enherbées situées dans le voisinage. Au besoin, référez-vous à l'avertissement **No 04** du 3 juin pour les seuils d'intervention (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn10.pdf>).

Cicadelles et jaunisse de l'aster

On note, depuis deux ou trois semaines, la présence de quelques cicadelles dans certains champs en Montérégie-Ouest et dans Chaudière-Appalaches. Les cicadelles comme telles ne représentent pas un problème compte tenu que leurs piqûres de nutrition restent habituellement invisibles. Cependant, cet insecte peu agir comme vecteur d'une grave maladie appelée jaunisse de l'aster, et c'est pour cela que dans certains cas, sa présence peu devenir dommageable. Jusqu'à maintenant, aucun plant de laitue atteint de jaunisse n'avait été observé dans les régions où l'insecte était présent. **Par contre, dernièrement, quelques plants affectés par la jaunisse ont été observés dans certains champs en Montérégie-Ouest. Les producteurs de cette région devront donc, à partir de maintenant, être davantage attentifs à la présence des cicadelles et des symptômes de jaunisse.**

On recommande d'intervenir contre les cicadelles lorsque :

- Des symptômes de jaunisse sont notés sur 1 % ou plus des plants et que des cicadelles sont présentes dans le champ (peu importe leur nombre).
- Les cicadelles sont abondantes et des symptômes de jaunisse (peu importe le nombre de plants atteints) sont notés dans le même champ ou dans les champs voisins.



Il est inutile de traiter les champs de laitue qui seront récoltés dans moins de 2 semaines. Ce délai est requis entre l'infection du plant par la jaunisse et l'apparition des premiers symptômes.

Pour plus de détails sur la stratégie de lutte contre la cicadelle et la jaunisse de l'aster, consultez le dernier item de l'avertissement [No 10](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn04.pdf) du 23 juillet 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn04.pdf>).

Maladies

Le **mildiou** a continué de progresser en Montérégie-Ouest, et on observe des taches dans quelques champs chez plusieurs producteurs de la région. **Les champs affectés, de même que les champs voisins, doivent être traités avec des fongicides afin d'empêcher la propagation de la maladie.** La stratégie d'intervention recommandée contre le mildiou est présentée dans l'avertissement [No 06](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf) du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>).

La situation reste similaire à celle présentée la semaine dernière en ce qui concerne **les taches bactériennes et les maladies du sol**. Au besoin, consultez l'avertissement [No 07](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07tn10.pdf) du 25 juin (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07tn10.pdf>).

Nécrose marginale ou brûlure de la pointe (carence en calcium)

Dans la région de Québec (Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale), des symptômes ont été notés dans les champs de laitue feuille approchant de la maturité, tandis qu'en Montérégie-Ouest, ce sont surtout les chicorées qui ont été affectées.

Compte tenu du temps très chaud prévu pour les prochains jours, le risque d'apparition de nouveaux symptômes de carence en calcium sera très élevé. Comme à l'habitude, intervenez avec des applications foliaires de calcium lors des périodes de croissance rapide (poussées de croissance), en traitant prioritairement les champs les plus avancés et ceux où le sol est le plus sec. S'il y a lieu, irriguez vos champs de manière à maintenir un taux de croissance le plus uniforme possible.

Le tableau ci-dessous sert de guide général en ce qui a trait à la fréquence des traitements avec le calcium foliaire et à la sensibilité relative de différentes variétés de légumes à la carence en calcium.

	Intervalle entre les traitements
Cultures les plus sensibles	2 à 7 jours
Cultures les moins sensibles	5 à 7 jours
Sensibilité relative des différentes cultures	chicorée > laitue frisée > chou chinois* > laitue Boston* > laitue romaine* > laitue pommée* > céleri
Autres facteurs à considérer pour déterminer la fréquence	Plus les plants sont gros et approchent de la maturité, plus le risque de carence augmente. Plus la croissance est rapide, plus le risque augmente.

* Les traitements deviennent inutiles à partir du moment où la fermeture de la pomme empêche la pulvérisation d'atteindre le point de croissance.

Pour plus d'information concernant la nécrose marginale, consultez l'avertissement [No 04](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf) du 2 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf>).



Limaces

On rapporte la présence de limaces dans quelques champs de laitue dans la région de Québec (Capitale-Nationale) et au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ces mollusques perforent les limbes ou grugent les nervures principales des feuilles. On reconnaît leur présence par le dépôt de mucus visqueux et luisant qu'elles laissent sur leur passage.

Les limaces craignent le soleil et les conditions sèches. Elles migrent habituellement dans les champs à partir des bordures de fossés enherbés. Afin de prévenir leur multiplication, on recommande de tondre fréquemment les bordures des champs et les rebords de fossés. Le fait de laisser une bordure de sol nu à la lisière du champ, que l'on prendra soin d'ameublir après chaque pluie, permet aussi de réduire leurs déplacements. Des appâts empoisonnés à base de phosphate de fer peuvent aussi être utilisés.

Pour plus de détails concernant la répression des limaces, consultez l'avertissement **No 15** du 14 août 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15tn08.pdf>).

OIGNON

Thrips de l'oignon

Malgré les périodes pluvieuses, plusieurs thrips sont restés « accrochés » au feuillage des oignons, de sorte que globalement, leur population demeure élevée dans plusieurs champs en Montérégie. Dans Lanaudière toutefois, on note une baisse significative des populations de thrips.

Surveillez de près l'évolution des populations dans vos champs et intervenez dès que le seuil d'intervention est atteint. Portez aussi attention à ce qui se passe dans les champs de foin situés près de vos champs d'oignon. La coupe des graminées entraîne souvent la migration d'un grand nombre de thrips vers les cultures voisines. **Avec le temps très chaud prévu pour les prochains jours, la multiplication des thrips sera aussi plus rapide.**

Voici, en rappel, les principales recommandations relatives à la répression des thrips :

- Étant donné que les thrips se cachent dans les minces espaces à la base des feuilles, pour que les applications d'insecticides soient vraiment efficaces, **il faut traiter sur la rosée ou appliquer beaucoup d'eau** (au moins 500 litres à l'hectare, idéalement 1000 litres).
- **Faites toujours un second traitement 5 à 7 jours après le premier.** Ce traitement permet de détruire les thrips qui étaient dans le sol lors du premier traitement (stade pupes), de même que ceux qui n'étaient pas éclos (stade œuf). Par la suite, on recommence le dépistage habituel en se référant aux seuils d'intervention.
- Utilisez, en rotation, des insecticides appartenant à des groupes chimiques différents. C'est un fait reconnu que les thrips deviennent rapidement résistants lorsqu'un même insecticide est utilisé à répétition. La liste des insecticides homologués contre les thrips est présentée dans le bulletin d'information **No 02** du 25 juin (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn10.pdf>).
- Tondez fréquemment les bordures des champs et les zones enherbées pour éviter que les thrips s'y multiplient.

Pour plus d'information sur la répression des thrips, consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement **No 06** du 25 juin 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn04.pdf>).



Brûlure de la feuille (*Botrytis*)

Le nombre de tache est à la hausse dans Lanaudière, tandis qu'il est demeuré peu élevé en Montérégie. Au besoin, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 06** du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>).

Mouche de l'oignon

La ponte se poursuit! Si votre stratégie d'intervention contre la mouche prévoit des traitements contre les adultes, continuez les traitements foliaires. Pour plus de détails, consultez l'avertissement **No 02** du 20 mai (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn10.pdf>).

Teigne du poireau

Nous vous rappelons que l'oignon, particulièrement l'oignon espagnol cultivé en terre minérale, est aussi un hôte potentiel de la teigne du poireau et que dans certains cas, des interventions peuvent être justifiées. On capture d'ailleurs un grand nombre de papillons dans certains champs d'oignon espagnol. Pour plus de détails, revoyez l'avertissement **No 05** du 10 juin (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a05tn10.pdf>). En ce qui concerne les dates de traitement, référez-vous à celles recommandées pour l'ail et le poireau.

AIL ET POIREAU

Teigne du poireau

Le nombre de captures a augmenté sur la majorité des sites de piégeage. Voici, en rappel, la stratégie d'intervention proposée la semaine dernière, incluant les dates d'intervention recommandées.

Stratégie d'intervention

Un ou deux traitements insecticides peuvent être effectués. La stratégie à un seul traitement est recommandée pour les producteurs qui sont prêts à tolérer la présence de quelques dommages sur leurs poireaux. La stratégie à deux traitements devrait permettre, pour sa part, d'obtenir des poireaux relativement exempts de dommages.

Pour les producteurs qui ne font pas de piégeage, le tableau ci-dessous présente les dates d'intervention proposées selon les régions. Notez aussi qu'il est important de prendre en considération le microclimat propre à chaque site et d'ajuster la date de traitement en conséquence.

– Montérégie, Lanaudière, Basses-Laurentides, Estrie et Outaouais	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 27 juin et 10 juillet▪ Avec 1 traitement : 4 juillet
– Centre-du-Québec et Mauricie	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 1^{er} juillet et 14 juillet▪ Avec 1 traitement : 8 juillet
– Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 5 juillet et 18 juillet▪ Avec 1 traitement : 12 juillet



Si du piégeage est effectué sur la ferme et que l'on désire procéder à deux traitements, le premier est effectué 8 à 10 jours après qu'un nombre significatif de teigne ait été capturé (début évident de la période d'activité des papillons) et le second 12 à 14 jours plus tard. Lorsqu'on ne veut faire qu'un seul traitement, on intervient 8 à 10 jours après la date où le plus grand nombre de papillons a été capturé dans les pièges (pic d'activité des papillons).

Voici d'autres points à prendre en considération en ce qui a trait aux traitements :

- Traitez seulement les champs dans lesquels les larves ont causé des dommages significatifs par le passé (sites à risque). La présence d'une quantité significative de dommages causés par la génération précédente est aussi un bon indice pour intervenir.
- Utilisez beaucoup d'eau (500 à 1000 L à l'hectare), de manière à rejoindre les jeunes larves qui auront commencé à s'enfoncer dans le feuillage.
- Le MATADOR est le seul insecticide homologué pour lutter contre la teigne dans le poireau. Cependant, le MALATHION, qui est homologué contre les thrips dans le poireau, devrait aussi être efficace contre la teigne. Notez aussi que les divers insecticides utilisés contre les thrips dans l'oignon ou l'oignon vert permettent aussi de réprimer du même coup les teignes présentes.

Pour plus de renseignements concernant la teigne du poireau, consultez le bulletin d'information **No 03** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn06.pdf>) du 7 juillet 2006.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – carotte-céleri-laitue-oignon...
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 227 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Marilyn Boutin, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 08 – carotte, céleri, laitue... – 2 juillet 2010

